

## VOIE « VERTE » : PÉTITION<sup>1</sup> DES HABITANTS, CONTRIBUABLES ET VILLÉGIATEURS DE LA RIVE EST DU LAC D'ANNECY

- **POUR DES AMENAGEMENTS CYCLABLES ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES CYCLISTES, RESPECTUEUX DES HABITANTS ET DES SITES EXCEPTIONNELS**
- **CONTRE LE PROJET IMPOSÉ ET INCONSÉQUENT DE VOIE CYCLABLE QUI DÉRAPE DANGEREUSEMENT DANS SES DIMENSIONS ET POUR LES FINANCES PUBLIQUES.**

**Beaucoup d'entre nous sont cyclistes**, mais aussi ingénieurs, architectes, industriels, économistes, commerçants, enseignants...et ont été **choqués de découvrir, le 31 mai 2016, lors de la présentation du Conseil Départemental** et de la Mairie de Veyrier, l'ampleur du gâchis et des inconvénients, pour notre vie quotidienne et celle des prochaines années, du projet démesuré de voie cyclable sur la rive Est, qui dérape en cachette au détriment de l'agrément des cyclistes et des piétons, de la santé de tous, de la protection du « grand paysage » de la rive Est exigüe, des finances des contribuables.

Nos concitoyens n'ont appris que 3 mois avant le début anticipé des travaux l'énormité du désordre annoncé : **21 mois de désorganisation totale de la circulation dans Veyrier et sur la rive Est**, qui affectera les déplacements de tous : parents d'élèves, domicile-travail, commerçants, malades, ambulances, touristes, **usagers de la RD 909** et de la 909a .

**L'augmentation sous - jacente du trafic de transit et de pollution.** Avait-on besoin d'en ajouter à nos actuelles difficultés de circulation alors que le trafic augmente sans cesse ? Les objectifs (cachés) d'équilibrage des 2 rives du Conseil Départemental se font au détriment des habitants et de l'urbanisme des « villages routes » coupés en 2 (23449 véhicules comptés en jour de pointe à Veyrier sur RD 909). Avec l'augmentation planifiée du trafic liée aux travaux de la voie verte (cf. DUP), ce sont 2400 véhicules/jour en moyenne qui circuleront en plus sur la RD 909, et **2 fois plus qu'actuellement sur la RD 909a** (avec 4 fois plus de camions annoncés). Infos sur : [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org)

**Le respect des lois.** D'une enquête publique pour des « aménagements cyclables » en 2007, auxquels tous, confiants, pouvions souscrire, le Conseil Départemental est passé en catimini à une « **voie verte** » **sur 70% du parcours**; ceci est non seulement non conforme par nature (la **voie verte** est définie par le code comme **une route** ; elle ne peut pas s'affranchir discrètement du **respect des lois littoral** et montagne, comme au Petit lac vers Balmettes), mais la transformation aurait dû conduire à une nouvelle DUP (déclaration d'utilité publique) en 2013. De plus les réalisations ne sont pas conformes avec la DUP, comme entre Menthon et Echarvine où la voie bidirectionnelle dépasse la largeur autorisée prévue : 4m réalisés contre 2,5m à 3m autorisés selon les zones. La **Région Rhône-Alpes**, initialement partie prenante, s'est désolidarisée du projet en mai 2012 pour « **désaccord avec les choix d'aménagements arrêtés** ».

**Le dérapage financier inacceptable.** A Veyrier, la section de moins de 800m Chavoires-giratoires des Pérouzes vient d'être avouée à **4,7 millions € TTC**, alors qu'elle était budgétée en 2013 à **2,2 millions € TTC** (+ **114%** en 3 ans !) ; celle, dangereuse, d'Annecy le Vieux à Chavoires aurait coûté 5,4M€ (contre 3,63 affichés sur le chantier et 3,2 prévus en mai 2012). Au global, les **13,5 km** de « voie verte », si on la laissait filer, dépasserait les **41 820 000€** contre **21,7M€** dans l'Enquête publique. Un dérapage record dans la gestion du département! Pour ne pas dire gabegie. A Veyrier, ne faudrait-il pas mieux faire travailler le BTP à la réfection des routes du Mt Veyrier et de la Corniche ?

**L'absence de logique et de sécurité pour les cyclistes.** La voie devenue « verte » alterne des pistes bidirectionnelles dangereuses en terrain accidenté de la rive Est avec frôlements entre cyclistes montants et descendants, le **nez dans les gaz d'échappement** de la route parallèle, avec des dizaines croisements de voitures, des **couloirs monodirectionnels**, ou **rien dans la section la plus dangereuse du parcours** (le Thoron : 100m de dénivelé entre les Granges de Talloires et le lac sur 1,5km) : les néo-cyclistes et les enfants emprunteront ils la chaussée descendante dans le flot des voitures et désormais des camions, ou oseront-ils, à contre sens, la bande cyclable montante ≤ à 1mètre de large ?

A **Veyrier**, les cyclistes de loisirs empruntent déjà massivement et naturellement les **routes secondaires proches du lac donnant accès aux plages gratuites** ; les cyclotouristes et cyclo-sportifs roulent sur la RD à même vitesse que les voitures (zones 30km/h et 50) et continueront à le faire; le **choix, repoussé de 800m** de Chavoires au giratoire des Pérouzes, sera le même, **vers le lac** (en rebroussant éventuellement chemin vers la plage du Plant) ou **sur la RD**. Dépense pharaonique (4,7M€) disproportionnée ou inutile, comme les perturbations imposées des 21 mois de travaux. Depuis 2007, plusieurs associations et plus de personnes encore ont proposé des conceptions plus adaptées, des tracés meilleurs et moins coûteux, des solutions d'amélioration. **Elles ont alerté les pouvoirs publics et les élus : en vain.**

<sup>1</sup> Pétition portée initialement par 25 habitants et membres de l'association agréée BVV (loi de 1901) créée en 1987. Lors de la séance du Conseil d'administration public du 5 juillet 2016, BVV s'est associée. Contact mail: [bienvivreaveyrier@gmail.com](mailto:bienvivreaveyrier@gmail.com) . BVV (Bien Vivre à Veyrier-du-Lac), 11 clos des Barattes, 74290 Veyrier-du-lac.

**Aujourd'hui, nous, habitants ou villégiateurs de la rive Est, attachés à la qualité et au cadre de vie, soucieux du bon usage des finances publiques et de la rigueur de leur gestion, demandons aux élus et à la puissance publique chargée de faire respecter les lois, la suspension immédiate du programme de travaux des « aménagements cyclables » substantiellement modifié de la rive Est pour permettre son réexamen que les dépassements budgétaires constatés et les dérapages dans les réalisations auraient en droit exigé en lieu et place de la prolongation automatique de complaisance en 2013 de la DUP de 2008. Il en va de la sauvegarde du Lac.**

*Nom, prénom, adresse ou mail et/ou signature*

*Merci de retourner à BVV, 11 clos des Barattes, 74290 Veyrier-du-Lac, qui fera suivre au Président du CD 74 et à la Préfecture.*